



Communiqué de presse

Vendredi 9 février 2024

Paris lance l'édition 2024 du « Prix des Employeurs Engagés à Paris »

La Ville de Paris lance la deuxième édition du « Prix des Employeurs Engagés à Paris » afin de soutenir les actions innovantes en matière d'emploi local et d'inclusion territoriale. Les candidatures doivent être déposées avant le 12 mai 2024. Cette édition est parrainée par le créateur Mossi Traoré, fondateur de l'école de couture les Ateliers d'Alix.

Ce Prix inédit récompense chaque année les employeurs parisiens qui proposent des actions tournées vers l'inclusion et solidaires vis-à-vis de leurs salariés ou de leur territoire.

Sont éligibles les actions innovantes réalisées en 2023 présentant l'une des trois dimensions de la structure :

- Le recruteur inclusif et/ou innovant
- L'employeur particulièrement bienveillant à l'égard de ses salariés, au travers de sa politique de Ressources humaines
- L'acteur local, ayant à cœur de participer au développement de son territoire

Un Prix visant à mettre en lumière le rôle social et sociétal des employeurs

Le Prix a pour vocation de valoriser ces actions innovantes auprès de la communauté des employeurs, des Parisiennes et des Parisiens. Les lauréats pourront bénéficier d'une visibilité renforcée, la Ville communiquera à propos du Prix à l'occasion d'une cérémonie organisée en octobre à l'Hôtel de Ville et à son issue.

« Ce Prix existe parce que la Ville de Paris souhaite mettre à l'honneur les entreprises engagées. Paris regorge de structures - des plus modestes aux plus importantes - inclusives, bienveillantes et qui ont à cœur de tisser des liens avec leur quartier. On parle rarement du rôle joué par un grand nombre d'employeurs pour leurs salariés, au sein de la société et sur un territoire. Nous voulions, à la Ville de Paris, valoriser leur volonté de faire évoluer, avec inventivité, leurs pratiques. Le Prix des Employeurs Engagés doit pouvoir servir à inspirer

toute une communauté d'employeurs qui estiment que la production de richesses est bien plus qu'une donnée économique" **considère Afaf Gabelotaud - El Kaoun, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'Emploi, du Développement économique et des Entreprises et présidente du comité de sélection**

Qui peut répondre à l'appel à candidatures ?

Tous les acteurs ayant un rôle d'employeur et étant implanté sur le territoire parisien peuvent se porter candidats et ce quelle que soit la taille de la structure ou son secteur d'activité (microentreprises, petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire, grandes entreprises, fondations, commerces, associations, associations d'entreprises, etc.).

Comment postuler ?

Le candidat devra postuler avant le 12 mai 2024 et remettre le formulaire de candidature complété et les pièces annexes demandées. La procédure est à retrouver via le lien Paris.fr ci-dessous :

<https://www.paris.fr/pages/appel-a-candidatures-du-prix-des-employeurs-engages-a-paris-26200>

Contact presse :

Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr